

Communiqué de presse - le 1^{er} février 2022

PROCESSUS D'AIDE AUX VICTIMES D'ABUS DE LA PART DE L'ANCIEN FOCOLARINO JEAN-MICHEL M.

Afin de respecter son engagement envers les victimes de Jean-Michel M., ancien focolarino condamné pour abus sur mineurs, le Mouvement des Focolari a mis au point un processus de soutien psychologique à proposer aux victimes qui le souhaitent. Ce service (voir annexe) est proposé dans le cadre de l'enquête indépendante menée par GCPs Consulting, qui a écouté l'avis des victimes. Bien entendu, ce soutien est un premier pas dans le sens des engagements que le Mouvement souhaite prendre pour l'avenir et au-delà de la publication du rapport de GCPs Consulting.

Dans cette optique, le Mouvement des Focolari a identifié le Réseau Simon comme un instrument approprié pour accueillir, écouter et accompagner les victimes et les personnes touchées par ces souffrances. Le Réseau Simon est composé de psychothérapeutes, de psychiatres et d'accompagnateurs spirituels qui sont disponibles pour proposer un parcours psychologique ou psychiatrique à ceux qui en ont besoin ou qui le demandent.

L'accord entre le Mouvement des Focolari et le Réseau Simon vise à garantir que les victimes puissent utiliser ce service au plus près de leur lieu de résidence (le réseau couvre la majeure partie du territoire français).

Il est également possible, pour ceux qui ne souhaitent pas utiliser ce réseau de soutien fourni par le Mouvement des Focolari, de se tourner vers d'autres professionnels en qui ils ont confiance. Dans tous les cas, tant les professionnels du Réseau Simon que ceux en qui les victimes ont confiance s'accorderont sur tous les aspects du processus d'accompagnement psychologique ou psychiatrique avec un professionnel indépendant identifié par le Mouvement des Focolari, en la personne du Dr Alexis Vancappel, qui assumera le rôle de coordinateur pour cet aspect.

Le Dr Vancappel est psychologue, spécialisé dans la thérapie cognitivo-comportementale et la neuropsychologie. Il travaille comme psychologue clinicien à la Clinique Psychiatrique Universitaire, CHU de Tours.

- Il est membre des Centres experts dépression résistante (CEDR), Fondation Fondamentale - Réseau national multidisciplinaire, engagé dans la recherche sur la dépression résistante.

- Membre de l'Inserm, Equipe Imagerie et Cerveau - Laboratoire médical dédié à l'étude de la neuropsychiatrie fonctionnelle.

- Membre du Laboratoire Qualipsy - Laboratoire de psychologie consacré à l'étude de la qualité de vie.

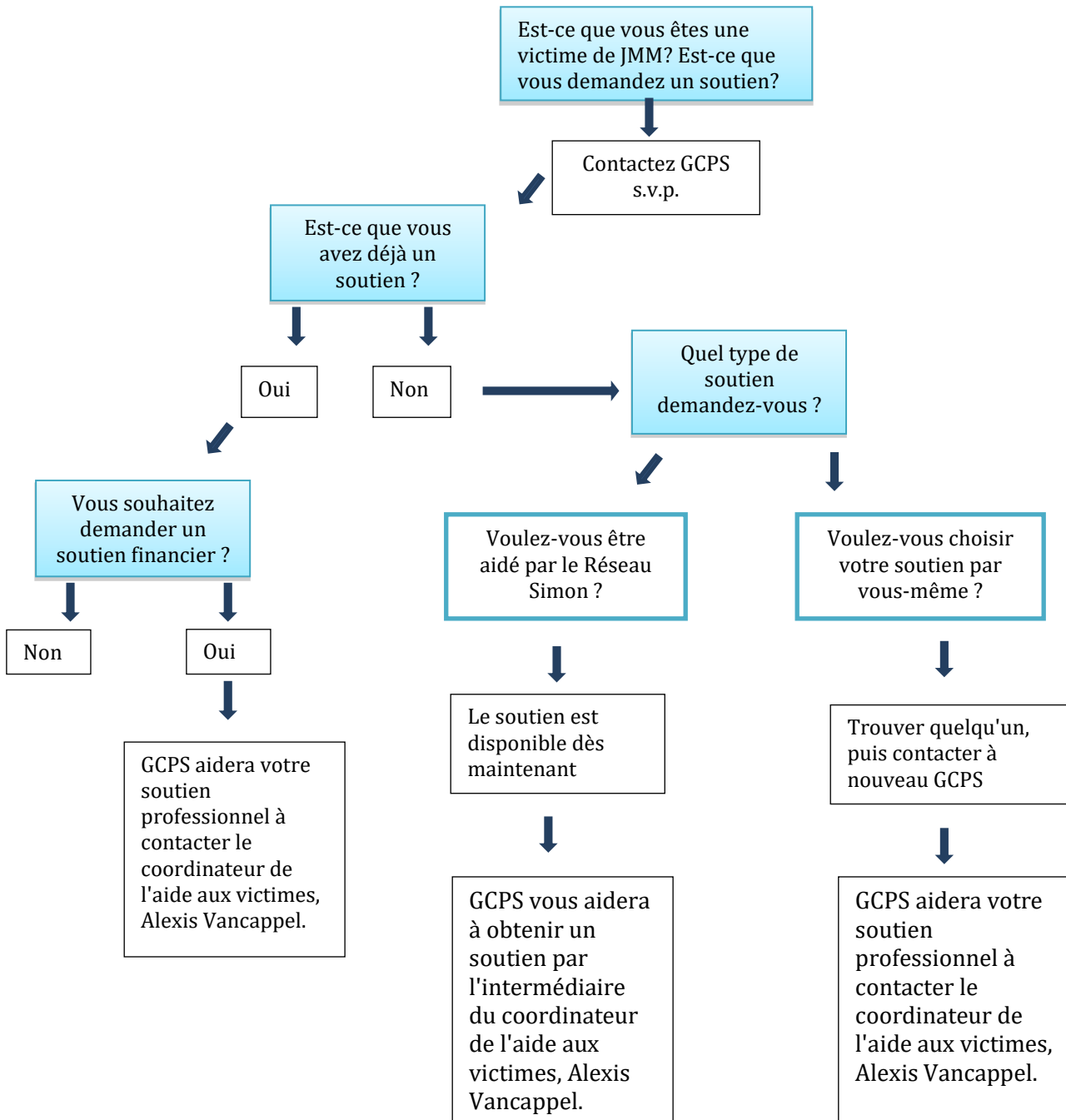
Les détails concernant les autres engagements pris par le Mouvement des Focolari envers les victimes, y compris l'indemnisation des dommages, seront convenus après la publication du rapport de GCPs Consulting, prévue pour le premier trimestre 2022.

Stefania Tanesini

En annexe : Processus d'aide psychologique aux victimes

Contacts presse : presse@focolari.fr

Processus d'aide aux victimes



PREAMBULE

En ce qui concerne l'aide aux victimes, le Mouvement des Focolari a identifié le réseau Simon, qui dispose de spécialistes à la disposition de ceux qui ont besoin et demandent un accompagnement psychologique ou psychiatrique à différents stades de l'enquête.

Le mouvement des Focolari a ensuite passé un accord avec ce réseau, moyennant une rémunération fixe, pour faciliter l'accès aux victimes au plus près de leur lieu de résidence (le réseau couvre la majeure partie de la France).

Ceux qui ne souhaitent pas utiliser le réseau de soutien fourni par le Mouvement des Focolari peuvent se tourner vers d'autres professionnels en qui ils ont confiance.

Dans tous les cas, tant les professionnels du réseau Simon que ceux en qui les victimes ont confiance s'accorderont sur tous les aspects du processus d'accompagnement psychologique ou psychiatrique avec un professionnel indépendant identifié par le Mouvement des Focolari, qui assumera le rôle de coordinateur de cette phase.

PROCESSUS D'AIDE AUX VICTIMES

Comme indiqué dans le diagramme ci-dessus, les victimes de Jean-Michel M. doivent d'abord contacter GCPS concernant leur besoin de soutien et d'assistance financière. GCPS (Ester Dross) discutera des besoins et des circonstances spécifiques des victimes (si elles ont déjà un conseiller ou non, quel type de soutien est disponible, etc.).

Les étapes du processus d'aide aux victimes :

1. En supposant que les victimes y consentent, GCPS communiquera au coordinateur de l'aide aux victimes, Alexis Vancappel, les noms de la personne demandant de l'aide et de son conseiller.
2. Le conseiller doit alors contacter le coordinateur de l'aide aux victimes, lui fournir le nom de la victime qui a besoin d'aide, et convenir avec lui des détails du ou des services dont la victime a besoin, ainsi que des coûts impliqués. Par conséquent, le conseiller fournira au coordinateur de l'aide aux victimes tous les documents et les informations permettant une évaluation objective de l'aide nécessaire et des coûts qu'elle implique.
3. Le coordinateur, en collaboration avec les différents professionnels qui assistent les victimes de Jean-Michel M., évaluera si d'autres personnes que les victimes elles-mêmes ont besoin de soutien, par exemple les membres de leur famille, et déterminera les coûts impliqués.
4. Le coordinateur de l'aide aux victimes demandera aux conseillers de fournir la preuve de leur engagement professionnel (par exemple, une lettre de nomination ou un contrat de conseil) entre eux et la victime, y compris les coûts et le nombre estimé de séances prévues.
5. Le coordinateur informera ensuite la COBETU qu'un arrangement a été conclu avec un conseiller désigné et du coût estimé du soutien requis.
6. La COBETU notifiera la demande d'aide au Mouvement des Focolari, qui autorisera le paiement du montant de l'aide convenu entre le consultant et le coordinateur et s'arrangera directement avec le consultant pour régler le paiement après réception de ses factures.
7. Les séances de soutien peuvent commencer.